

TRAIL DE LA COTE D'EMERAUDE - REGLEMENT

Organisation : Saint-Malo Sports Loisirs

Départ/Arrivée : Brasserie du Sillon – Chaussée du Sillon – St_Malo

	Horaires	Frais d'Inscriptions
35,400 km (*)	7 h 15	20 €
11,380 km	7 h 45	10 €
Marche Nordique 10km	8 h 15	10 €

(*) en raison des marées, barrières horaires imposées, 10^e km 8h35 et 20^e km 10h00 ; **temps limite** : 5h00 heures de course.

Parcours :

Les 11,380 et 35,400 km : plages, chemins et sentiers côtiers. Fléchage. Rubalises, 10^e et 20^e km panneautés. Contrôleurs et pointage sur le circuit.

Marche Nordique 10km : uniquement sur la plage.

Catégories autorisées :

35,400 km :

- Espoir H. et F. jusqu'à Master10 H. et F.

11,380 km et le 10Km Marche Nordique :

- Cadet Garçon et Fille (avec décharge parentale obligatoire)

- Junior Garçon et Filles jusqu'à Master10 H. et F.

INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS selon protocole

sanitaire de la FFA à ce jour.

> Inscription prioritairement en ligne en amont des événements

Par internet sur site : <https://www.nextrun.fr/> au plus tard le samedi 19/06/2021 à 14h – **aucune inscription sur place.**

> Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale.

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

> Organisation et propositions de créneaux horaires pour le retrait des dossards.

> Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards et la visite des stands exposants.

> En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait.

Attention : En cas de non-participation à l'épreuve, votre inscription ne sera remboursée que contre présentation d'un document justifiant d'un cas de force majeure qui devra être envoyé au plus tard le 01 Juin 2021. (Cachet de la poste faisant foi).

Retrait des dossards : salle omnisports de Rocabey (8 boulevard Théodore Botrel – Saint-Malo) à partir de 6h00 jour de la course.

Licenciés FFA (compétition, running), Pass running FFA :

présentation de la licence valide jour de la course

Pour tous les autres compétiteurs : Carte d'Identité

Ressortissants étrangers hors UE : fourniture photocopie carte

de séjour ou carte de résident en cours de validité

Ravitaillements :

Sur le parcours 35,400 km : aux 5^e, 11^e, 20^e, 26^e et 30^e Km

Sur le parcours 11,380 : aux 4^e et 7^e Km

*Compte tenu de l'environnement 100 % nature et empruntant des zones **Natura 2000**, il est strictement interdit de jeter emballages ou déchets hors zone de ravitaillement sous peine d'exclusion. **Il est conseillé** pour le grand circuit : Camel bak, sifflet, téléphone, tube énergétique, etc...*

Obligatoire Gobelets à porter sur sois fournis par l'organisation à la remise des dossards, aucun gobelet sur les tables de ravitaillement.

Accompagnateurs : non autorisés

Classements :

Les 3 premiers Scratch et par catégories

Un classement par équipe est établi par addition des places des 2 premiers hommes et 2 premières femmes, toutes catégories confondues du même club ou association.

Remise des Récompenses : salle de Rocabey

10h15 pour le 11.380 km suivit de la Marche Nordique

12h15 pour le 35.400 km

Lots, coupes et médailles Classement INDIVIDUELS : 3 premiers hommes et 3 premières femmes.

Catégories : le premier et première des catégories : Ca, Ju, Es, Se+M0=SE, M1+M2=V1, M3+M4=V2, M5+M6=V3, M7+M8=V4, M9+M10=V5 (Récompenses non cumulables)

et également récompense au 3 premières équipe (2 premiers hommes et 2 premières femmes, toutes catégories confondues du même club ou association).

-Deux Lots à tous les participants, Un Gobelet souple réutilisable et un autre lot en cour de choix.

Assurance :

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance R.C. pour ses bénévoles et les non licenciés.

Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire à une police d'assurance « individuel accident ».

Annulation course :

Annulation suite COVID : si malheureusement la course devait être annulée sur décision Préfectorale (pour des raisons sanitaires) et donc de l'organisation, le remboursement de tous les inscrits, le remboursement se fera à hauteur de l'inscription versée déduction faite des frais déjà engagés (frais bancaires etc...). Il n'y aura pas de report possible sur 2022 .Vous pourrez aussi choisir d'offrir votre inscription pour faire un don à une œuvre caritative.

Utilisation d'image et coordonnées

Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias pour l'utilisation sur tous supports, y compris internet, de leurs images à fin promotionnelle.

Sauf refus, leurs coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

Publication des résultats :

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-017 du 6 janvier 1978, les coureurs ont la possibilité de s'opposer à la publication de leurs résultats sur internet. Pour cela, ils devront en faire la demande expressément auprès des organisateurs.